

LA LETTRE MENSUELLE DE MOM

n°5, 1^{er} février 2010

Qui sommes nous ?

En page d'accueil de www.migrantsoutremer.org un encadré vous guide vers l'essentiel.

- Une [carte interactive du réseau des associations liées à Mom](#) dans l'hexagone, dans les quatre DOM ou à Mayotte ... réseau qui ne demande qu'à s'élargir !
- Le [communiqué de présentation du site](#)
- Un lien pour vous abonner en quelques secondes à la [liste "Mom-info"](#) si ce n'est pas encore fait

Vous souhaitez nous envoyer un message : mom@migrantsoutremer.org

I. Après le séisme en Haïti

Mom n'a ni les moyens, ni l'ambition de rendre compte de la catastrophe qui vient de frapper Haïti. En revanche, les répercussions de ce séisme frappent notamment les migrants haïtiens, notamment dans la Caraïbe ... C'est le rôle de Mom de les soutenir. Cette situation nouvelle rend quelque peu déphasés nos efforts précédents pour analyser les mécanismes de l'état civil haïtien (dont nul ne sait ce qu'il reste...) et pour mobiliser la société civile haïtienne contre un futur accord franco-haïtien incluant la réadmission des Haïtiens reconduits par le France.

1. Le séisme dévastateur en Haïti frappe aussi les exilés

Premiers soutiens associatifs en métropole et dans les DOM (14 et 15 janvier)

<http://www.migrantsoutremer.org/La-catastrophe-en-Haiti-frappe>

2. Un impératif après le séisme : régulariser tous les exilés haïtiens

Communiqué : Mom - Collectif Haïti - PAFHA - associations de la Caraïbe (20 janvier 2010)

<http://www.migrantsoutremer.org/Un-imperatif-apres-le-seisme>

Le tremblement de terre qu'a subi Haïti est l'une des plus grandes catastrophes « naturelles » de ces dernières décennies. L'ampleur de la réponse humanitaire s'annonce également forte, mais cette « aide » des pays du Nord doit être accompagnée de profonds changements de leur politique. Si la catastrophe géologique relevait des risques certains dont l'irruption est imprévisible, l'instabilité politique, amplifiée par le séisme, régnait de longue date. Cela n'empêchait pas de nombreux pays – dont la France, en particulier dans les départements de la Caraïbe – de maltraiter les migrants haïtiens. Les obstacles mis à leur régularisation, les arrestations et les expulsions se

sont d'ailleurs multipliés ces dernières années, souvent au mépris du droit en vigueur. De plus, alors que la situation du pays est connue depuis longtemps, un accord de gestion des flux migratoires, contenant notamment une clause sur la réadmission automatique des Haïtiens interpellés, est en cours de négociation.

La « suspension » des expulsions annoncée par Eric Besson relève une nouvelle fois de l'effet d'annonce : les expulsions vers Haïti sont matériellement impossibles à mettre en œuvre. Le ministre tente par ailleurs de se donner une image d'humanité par quelques dispenses de visa (évacuation sanitaire et regroupement familial dont la procédure en France a déjà abouti favorablement) et par l'octroi de certaines facilités, dont les modalités restent floues, concernant les Haïtiens en situation régulière. Mais il n'apporte aucune réponse à la détresse des Haïtiens qui vivent en France sans papiers ou dans une grande précarité juridique. Leur retour en Haïti est pourtant moins que jamais envisageable.

Pour apporter un véritable soutien à la reconstruction sociale et économique de ce pays, il faut attribuer aux Haïtiens exilés le droit au séjour et au travail. L'administration Obama a annoncé qu'elle allait accorder une protection temporaire et un permis de travail aux dizaines de milliers d'Haïtiens vivant en situation irrégulière aux États-Unis. Le Conseil européen peut prendre le même type de décision, en application d'une directive européenne de 2001. Au niveau européen peut également se coordonner l'action des États membres afin que soient systématiquement accordés des visas aux Haïtiens qui voudraient temporairement ou durablement s'installer hors de leur pays détruit.

En raison des liens particuliers qui unissent Français et Haïtiens, ainsi que des responsabilités historiques de la France dans la situation politique et sociale d'Haïti, le gouvernement français doit avoir une action rapide et exemplaire. Les signataires demandent la régularisation immédiate de tous les exilés haïtiens et appellent à ce que l'ensemble des Haïtiens présents en métropole et dans les DOM bénéficient d'un véritable droit, stable et durable, au séjour et au travail.

La nouvelle catastrophe qui a frappé le peuple haïtien ne doit pas faire oublier les autres migrants qui fuient des situations dramatiques et sont traités eux aussi avec inhumanité par l'administration française. La reconstruction d'Haïti sera longue mais, dès aujourd'hui, les pays qui appellent à la solidarité internationale ont plus que jamais le devoir de respecter les droits et d'améliorer la situation sociale de tous les exilés, parmi lesquels des centaines de milliers d'Haïtiens.

3. Haïti : Appel de Cayenne

Demandes au gouvernement français pour la communauté haïtienne (communiqué du 27 janvier 2010)
<http://www.migrantsoutremer.org/Haiti-Appel-de-Cayenne>

Pour signer : http://www.educationsansfrontieres.org/?page=article&id_article=25559

A la suite du séisme qui a eu lieu en Haïti, la communauté haïtienne de France et en particulier de Guyane se trouve dans une situation catastrophique. Les Haïtiens ne sont plus en mesure de prouver leur état-civil et n'ont aucun espoir de satisfaire aux exigences en vigueur pour leur régularisation.

Face à cette situation humanitaire dramatique, nous demandons au gouvernement français :

- une régularisation exceptionnelle et durable de tous les Haïtiens présents sur le territoire français,
- le regroupement familial exceptionnel pour les proches, tout particulièrement enfants et personnes âgées en danger en Haïti alors qu'ils ont de la famille sur le territoire français,
- des mesures spécifiques pour la prise en charge des enfants de Guyane devenus orphelins,

- l'abandon des exigences administratives en matière d'état-civil devenues impossibles à satisfaire,
- des moyens supplémentaires humains et financiers pour gérer la situation à la préfecture de la Guyane.

La Guyane a déjà su accueillir les Martiniquais victimes de La Soufrière et les Hmongs par exemple. Nous demandons maintenant, avec le soutien de l'Union Européenne, un plan de développement pour la Guyane, intégrant la communauté haïtienne et incluant l'éducation, la formation, le logement, la santé et le travail.

A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles.

4. Exilés haïtiens en France après le séisme

Les mesures annoncées par trois communiqués du ministère de l'immigration sont dérisoires :

a) une dispense de visa :

- pour les évacuations sanitaires,
- pour les très rares bénéficiaires d'un regroupement familial déjà accordé en France à l'issue d'une longue procédure préalable qui n'est accessible qu'à la famille d'un Haïtien bénéficiant en France d'une bonne situation économique et administrative ;

b) 3 mois d'autorisation provisoire de séjour pour un Haïtien ayant un titre de séjour dont la validité s'achève après le séisme ;

c) un examen des dossiers de regroupement familial "prioritaire" mais sans assouplissement des lourdes conditions de cette procédure.

Voir les communiqués du ministère de l'immigration et les instructions analogues du préfet de la Guyane ainsi que des commentaires :

<http://www.migrantsoutremer.org/Exiles-haitiens-aux-Etats-Unis-18>

5. Exilés Haïtiens aux Etats-Unis et au Canada après le séisme

- Exilés haïtiens illégaux aux Etats-Unis : protection temporaire de 18 mois
Mais les futurs migrants illégaux seront reconduits
- Canada : un traitement "prioritaire" examiné "au cas par cas" pour certains Haïtiens
"considérablement touchés par le séisme"

<http://www.migrantsoutremer.org/Exiles-Haitiens-hors-de-France>

6. Les dettes extérieures successives imposées à Haïti

- La dette de l'indépendance : 90 millions de francs or versés à la France
- La dette accumulée par Duvalier père et fils gonflée par les intérêts et par des endettements ultérieurs

La première sera-t-elle un jour remboursée ? Les suivantes seront-elles annulées après le séisme ?

<http://www.migrantsoutremer.org/Les-dettes-externes-successives>

7. 1902 - le séisme en Martinique vu par Rosa Luxembourg

Un cri qui pourrait être transposé 108 ans après (texte transmis par une lectrice de Mom)

<http://www.migrantsoutremer.org/1902-le-seisme-en-Martinique-vu>

II. Le président de la République à Mayotte et à la Réunion

1. Quatre heures du président de la République à Mayotte

Communiqué interassociatif (Mamoudzou, 15 janvier 2010)

<http://www.migrantsoutremer.org/Quatre-heures-du-President-de-la>

La visite à Mayotte du Président et d'un imposant cortège de ministres et de journalistes est annoncée pour lundi 18 janvier après-midi. Pour un accueil à la hauteur, ce jour sera férié. Les Mahorais seront nombreux à l'acclamer malgré certains esprits chagrins qui s'inquiètent de la perspective d'un département sans égalité économique notamment dans le domaine des droits sociaux.

Il est un domaine sur lequel le Président aura tout lieu de féliciter la préfecture de Mayotte et les forces de police ou de gendarmerie. Depuis 2006, les chiffres assignés à cette île de moins de 200 000 habitants par les ministres de l'intérieur successifs en terme d'éloignements des personnes qualifiées de « clandestines » ont été dépassés : 16 000 par an en moyenne dont 2 à 3000 enfants ; pour les trois premiers trimestres de 2009, la préfecture annonçait 14 449 personnes éloignées dont 12 201 adultes et 2 248 enfants, laissant prévoir pour 2009 un score d'au moins 18 000 éloignements. L'Etat français n'a d'ailleurs pas lésiné sur le financement de Mayotte en la matière : effectifs de la police et de la gendarmerie presque triplés en cinq ans et richement dotés, trois radars bientôt quatre, quatre vedettes surveillant la circulation des frêles barques (les « kwassas ») qui transportent les migrants. Il sera sans doute aussi question de la construction, annoncée à plusieurs reprises, d'un centre de rétention plus conforme aux normes que l'actuel, qualifié d'« indigne de la République » [en avril par la Commission nationale de déontologie de la sécurité](#).

Mais ceux qui sont indûment considérés comme « étrangers » se tiendront à l'écart comme ils sont contraints de le faire au quotidien pour éviter les contrôles ou interpellations systématiques. Il s'agit surtout de Comoriens dont les liens étroits culturels et familiaux avec la population de Mayotte sont trop étroits pour qu'ils puissent être qualifiés d'« étrangers ». Comme l'attestent plusieurs études une bonne part d'entre eux vivent et travaillent à Mayotte depuis plus de dix ans, mais l'obtention d'un titre de séjour est un parcours presque impossible. Il s'agit aussi des nombreux Mahorais qui ne sont pas parvenus à obtenir des preuves de leur nationalité française. Les « rafles » dont ils sont victimes sont suivies d'un éloignement expéditif que permet une législation dérogatoire les privant d'un recours suspensif ; ils sont alors souvent contraints à prendre le risque d'un retour en kwassa pour retrouver leurs enfants, suivre un traitement médical ou, plus généralement, renouer avec leur vie établie à Mayotte. Le 24 novembre onze rescapés repérés par un pêcheur après avoir nagé pendant 36 heures ont [témoigné de la réalité de ce drame](#).

Pour aider le Président et sa délégation à appréhender cette réalité dans l'avion à défaut de le faire sur place, plusieurs associations œuvrant à Mayotte en faveur de l'accès aux droits de tous ont établi un dossier sous la forme de fiches présentant leurs observations respectives. Ce dossier, joint à ce communiqué, nous a semblé utile à la presse qui rendra compte de cette visite éclair.

Le « Pacte pour la départementalisation » proposé aux Mahorais avant le référendum du 29 mars 2009 parlait d'inventer « un nouvel avenir qui inscrira pleinement Mayotte dans sa géographie ». Cela semble bien peu compatible avec la folie et la violence d'une politique sécuritaire coupant de fait cette petite île de son milieu naturel et historique.

Signataires :

- > Collectif Migrants Mayotte : CCCP (coordination pour la concorde, la convivialité et la paix), la Cimade, Gisti, Médecins du Monde, RESFIM (Réseau éducation sans frontières, île de Mayotte), Solidarité Mayotte ;
- > Ligue des droits de l'homme (section Mayotte) et Secours Catholique (délégation Mayotte)

Dossier inter-associatif sur la situation à Mayotte remis à la délégation présidentielle (en PDF)
http://www.migrantsoutremer.org/IMG/pdf/dossier_2010-01-10_migrants-mayotte.pdf

2. Discours du président à Mayotte (18 janvier 2010)

Commentaires sur la visite et sur le discours

<http://www.migrantsoutremer.org/Sarkozy-quatre-heures-a-Mayotte-le>

3. Le président de la République à la Réunion (19 janvier 2010)

Voeux à l'Outre-mer et commentaires

<http://www.migrantsoutremer.org/Le-president-de-la-Republique-a-la>

III. Deux autres rubriques

1. Référendum en Guyane et en Martinique le 10 janvier 2009

De l'article 73 à l'article 74 de la constitution ? Questions et résultats du référendum.

<http://www.migrantsoutremer.org/Referendum-en-Guyane-et-en>

- Les textes
- Éléments du débat :
 - Communiqués du ministère de l'Outre-mer
 - En Guyane - voir notamment le site <http://www.blada.com/>,
 - En Martinique
- Les résultats du référendum : nette victoire du « non.

2. Exilés à St Marteen

Fin 2009 - Régularisation dans les Antilles néerlandaise

<http://www.migrantsoutremer.org/Exiles-a-St-Marteen>

Une régularisation des étrangers en situation irrégulière était annoncée. Elle portait sur les sans-papiers aptes à prouver leur présence dans les Antilles néerlandaises depuis le 1^{er} janvier 2001.

La procédure s'est déroulée pendant six semaines à partir du début de novembre. On prévoyait 50 000 régularisations.

Cette régularisation concernait notamment la partie néerlandaise, baptisée St Marteen, de l'île de Saint-Martin. Elle a été l'occasion d'analyses intéressantes sur les migrants vers St Marteen, notamment « la vie sous le radar » publié par le Herald de St Marteen.

Retrouvez la lettre n°5 sur le site Mom :

<http://www.migrantsoutremer.org/La-lettre-mensuelle-de-Mom-no5-1er>